

SIRTOM INFO



En 2020, comme sur cette année 2021, le SIRTOM a subi des augmentations importantes des coûts de traitement ou de mise en décharge des ordures ménagères. Dans ce cadre et dans une logique de transparence, il est de mon devoir en tant que président de vous alerter et de vous sensibiliser sur ces évolutions sans précédent. À cet effet, ce bulletin d'information condense des informations essentielles pour comprendre les enjeux en matière de gestion des déchets ménagers. Comme vous pourrez le constater, il ne s'agit nullement d'un problème de gestion, mais véritablement d'événements subis sur lesquels le SIRTOM a peu, voire pas du tout, de marge de manœuvre. En effet, le SIRTOM doit faire face principalement à deux phénomènes : des sociétés privées chargées du traitement des déchets, en situation de monopole, qui imposent leurs prix sans aucune négociation possible, une taxation excessive de l'État au travers de la taxe générale sur activités polluantes (TGAP) imposée sur chaque tonne de déchets traités.

Ces augmentations sont incompressibles et malheureusement répercutées en bonne partie sur les utilisateurs de nos services. Pour autant, le SIRTOM n'est pas resté inactif et ne souhaite pas vivre cette situation comme une fatalité, bien au contraire. Il a pris position sur différentes évolutions de son fonctionnement qui doivent permettre dans un avenir proche de limiter ou même de contrebalancer ces impacts financiers difficilement contrôlables. Parmi ces mesures que vous retrouverez dans le présent document, le développement du tri de vos déchets est en bonne place et demeure une priorité économique.

Pour finir, je pense que chacun d'entre nous est attaché à son environnement et à sa préservation. Toutefois, aujourd'hui, les multiples nouvelles règles imposées aux niveaux national et européen conduisent à des coûts de gestion des déchets ménagers sans cesse en progression. Tout un chacun est légitimement en droit de se poser la question suivante : jusqu'à quel prix peut-on faire de l'environnement ? Je laisse cela à votre réflexion et surtout à celles de nos dirigeants !

Alain Frantz
Président du Sirtom
Élu doncourtois

SOMMAIRE

Page 2
**Une évolution
préoccupante et sans
précédent des coûts de
traitement de vos déchets**

**Une industrie mondiale
du recyclage en plein
bouleversement**

Page 3
**Quai de transfert :
un nouvel équipement
pour mieux maîtriser
les coûts**

**Continuer encore et
toujours à sensibiliser au
tri de vos déchets**

**Réflexion sur le
financement de
vos déchets**

**Réflexions sur des
rapprochements/
collaborations avec
d'autres collectivités**

Page 4
Actualités

ÉDITO

LA SITUATION ACTUELLE À LAQUELLE DOIT FAIRE FACE LE SIRTOM

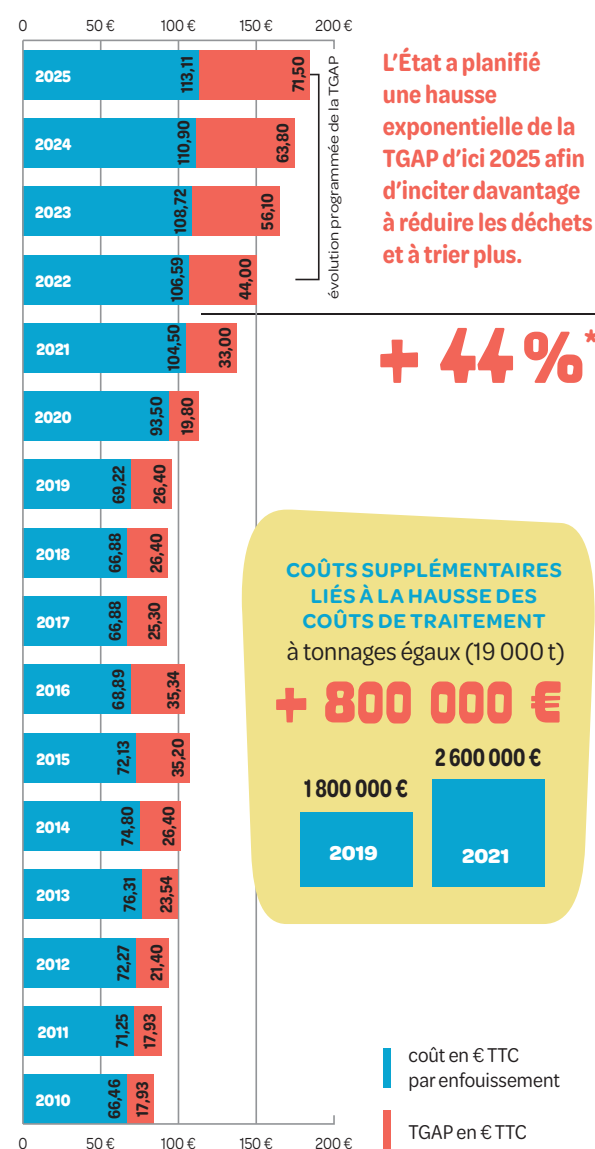
Une évolution préoccupante et sans précédent des coûts de traitement de vos déchets

Le SIRTOM est confronté à deux problématiques :

- le monopole de sociétés privées spécialisées dans le traitement de vos déchets ;
- la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) imposée par l'État sur chaque tonne de déchet enfouie.

* La combinaison de ces deux éléments a conduit en deux ans (2019 et 2021) à **une augmentation de près de 44 %** du coût de traitement d'une tonne de déchet collectée et enfouie.

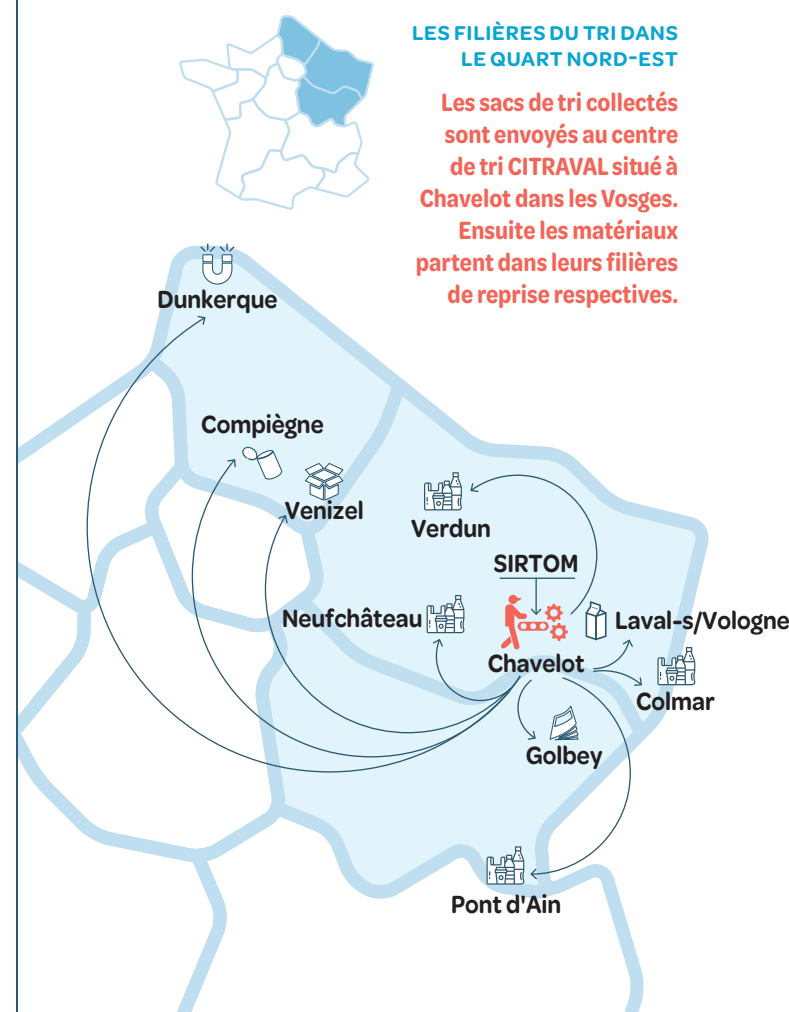
ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT à la tonne en € TTC



Une industrie mondiale du recyclage en plein bouleversement

En 2018, la fermeture des frontières chinoises, épice du recyclage international, a laissé dans son sillage une crise sans précédent.

- Les marchés de matériaux recyclables que vous triez quotidiennement (plastiques, papiers, cartons, métaux) se sont rapidement retrouvés saturés. Le SIRTOM a été impacté financièrement en percevant des recettes amoindries issues de la vente de ces matériaux.
- Le seul point positif : la France a pris conscience de la nécessité de changer un système fondé sur le tout-jetable en privilégiant une économie circulaire qui passe par la production de biens et de services durables et limiter ainsi la consommation, le gaspillage des ressources et donc la production de déchets.



LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE SIRTOM POUR CONTENIR LES COÛTS

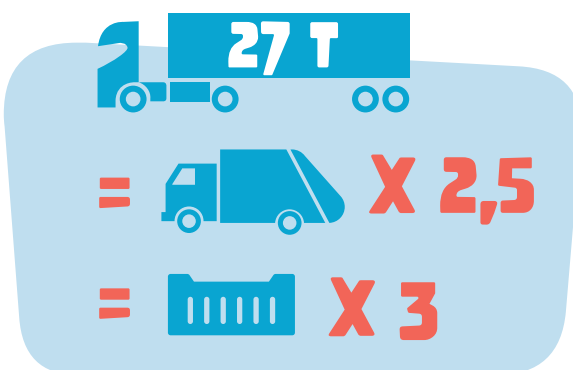
Quai de transfert : un nouvel équipement pour mieux maîtriser les coûts

Le quai de transfert des déchets du SIRTOM a été mis en service le 1^{er} janvier 2021 en face du siège administratif à Jarny.



Les camions bennes viennent déverser les déchets collectés, sur l'intégralité du territoire du SIRTOM, dans des semi-remorques à fond mouvant alternatif qui partiront une fois pleines sur différents exutoires selon le type de déchets (ordures ménagères, tri, végétaux, encombrants...).

Une semi-remorque peut contenir 27 tonnes, soit les déchets de 2.5 camions BOM ou 3 bennes de déchèterie.



Le quai de transfert est un outil indispensable pour mieux maîtriser les coûts de traitement, puisqu'il permet de transporter, si besoin, les déchets plus loin et instaurer une concurrence plus accrue entre les sociétés spécialisées compétentes dans ce domaine.

Continuer encore et toujours à sensibiliser au tri de vos déchets

Des actions fortes en votre direction continuent d'être développées pour les matériaux triés :

- sensibilisations dans les écoles (de la maternelle au lycée) et auprès du tout public (élus, employés techniques, secteur social...),
- accompagnement des bailleurs et des associations pour améliorer le geste tri.

Trier vos déchets demeure toujours le seul moyen pour limiter les augmentations en matière de gestion des déchets ménagers.



Réflexion sur le financement de vos déchets

Les représentants des 27 communes membres du SIRTOM ont voté lors du comité du 18 mars 2021 à l'unanimité, le lancement d'une étude qui doit permettre de faire évoluer le mode de financement de vos déchets et lui donner un caractère plus incitatif en responsabilisant davantage les habitants. L'étude débutera en janvier 2022.

Réflexions sur des rapprochements/collaborations avec d'autres collectivités

L'union fait la force ! Le SIRTOM a engagé une large réflexion sur des rapprochements avec d'autres collectivités afin d'aboutir à une collaboration et permettre de réaliser des économies sur le traitement dont les évolutions à l'avenir sont très préoccupantes.



Accompagnement des associations

Le SIRTOM intervient auprès des associations qui le souhaitent pour sensibiliser les adhérents au geste du tri et accompagner pour la mise en place d'outils dans les locaux. Vous pouvez nous contacter par mail communication@sirtom.fr en nous mentionnant le nom de l'association, le nombre d'adhérents, et vos noms et numéros de téléphone.

Renouvellement du parc de bornes à verre

Le parc de bornes à verre se rajeunit ! Les anciennes bornes vétustes sont retirées au profit de bornes insoustrées. Ainsi, ces dernières font moins de bruit lors de leur utilisation.



Pas de changement pour les consignes de tri

Du 12 au 26 septembre, un spot TV a été diffusé sur les chaînes de la TNT (TF1, France TV, M6, Arte, NRJ12, Chérie, C8...)

Celui-ci met en avant une nouvelle consigne : « si c'est un emballage, il se trie ». Cependant, **cette consigne ne s'applique pas sur le territoire du SIRTOM pour le moment.**

Seuls plus de 50 % des Français sont concernés par cette nouvelle mesure.

Les consignes n'ont pas changé, vous pouvez toujours déposer dans vos sacs de tri :

- tous les papiers et les cartons,
- tous les emballages métalliques (bouteilles de sirop, conserves, aérosols de laque, déodorant et mousse à raser, barquettes en aluminium...),
- uniquement les bouteilles et les flacons en plastique.



Retrouvez toutes nos actualités en direct sur www.sirtom.fr et [f Sirtom](https://www.facebook.com/Sirtom)